



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 09 août 2016

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

M. le Directeur de la Société
Lot Am D – Immobilière DELPOSEN
2, Avenue de Douai
57100 THIONVILLE

Affaire suivie par Diane Nardin
et Pascal RIDGEN

pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales
du lotissement "Route de Marspich" à VOLKRANGE
Accord immédiat

P.J. : Récépissé de déclaration
Fiche de renseignement
Dossier de déclaration (version juillet 2016)

Monsieur,

Par courrier en date du 29 mars 2016, je vous avais accusé réception de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant l'opération suivante :

- **Rejet des eaux pluviales du lotissement "Route de Marspich" à THIONVILLE - VOLKRANGE**

Cependant le dossier ne présentait pas toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

Suite aux divers échanges et à une nouvelle version du dossier déposée le 26 juillet 2016 par le bureau d'études GEREEA, je vous précise que votre dossier est désormais complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de THIONVILLE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Copie transmise à :
- M. le Maire de Thionville
- Bureau d'Etudes GEREEA
ZA des Garennes-Sud
30, rue des Vanneaux – 57155 MARLY

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

